



VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne
Semaine du 22 juin 2026

Faits saillants

- Le FMI salue la résilience de l'économie suisse dans son examen annuel Article IV.
- Le relèvement du taux normal de TVA de 8,1% à 8,5% a été voté par le parlement mais doit encore être confirmé en votation populaire.
- L'immigration dans le cadre de la libre circulation des personnes est étroitement liée aux besoins du marché du travail suisse.

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 25/06	Var. vs 18/06
EUR/CHF	0,9217	0,0 %
USD/CHF	0,8109	1,0 %
SMI	14 232	3,4 %
Taux 10a	0,300 %	- 7 pb

Macroéconomie

Prévisions macroéconomiques : Le FMI a publié les [conclusions](#) de sa mission annuelle de consultation au titre de l'Article IV en Suisse. Dans le cadre de cet exercice, il estime que l'économie suisse a fait preuve de résilience face à un environnement international difficile. Pour 2026, le fonds prévoit un ralentissement de la croissance à +0,8% (corrigée des événements sportifs) avant un rebond à +1,5% en 2027. Ces prévisions sont proches de celles du SECO (Secrétariat d'État à l'économie), publiées la semaine précédente (+0,9% pour 2026 et +1,6% pour 2027 ; cf. [veille économique et financière du 13 au 19 juin](#)). L'inflation resterait contenue autour de 0,6-0,7 % en 2026 et 2027, grâce notamment à la vigueur du franc suisse qui limite le renchérissement des importations. Sur le plan budgétaire, le FMI juge la légère expansion budgétaire de 2026 appropriée, notamment en raison de l'introduction de la 13^{ème} rente AVS. A moyen et long terme, il souligne toutefois que la Suisse devra faire face à des pressions croissantes sur les finances publiques, tout en rappelant que le frein à l'endettement constitue un atout majeur pour en préserver la soutenabilité. En matière de politique monétaire, le FMI considère que l'orientation de la Banque nationale suisse (BNS) est adaptée. S'agissant du secteur financier, il salue les efforts continus des autorités pour renforcer le dispositif *too big to fail*, qui, une fois pleinement adopté et mis en œuvre, contribuera à consolider la stabilité financière. Il approuve notamment la disposition prévoyant que les banques d'importance systémique actives au niveau international qui sont établies en Suisse doivent garantir intégralement leurs filiales étrangères avec des fonds propres de base durs (CET1).

Accords UE-Suisse : Un récent sondage réalisé par l'institut Sotomo pour le compte de la faîtière Economiesuisse montre qu'une nette majorité de la population soutient le paquet d'accords UE-Suisse dit « Bilatérales III » (cf. [enquête](#)). Environ deux tiers des personnes interrogées (65%) sont globalement favorables à la voie bilatérale avec l'UE. Une large majorité des personnes interrogées (59%) sont également favorables à la stabilisation et au développement de cette voie bilatérale au

travers des Bilatérales III. Dans l'ensemble, le sondage suggère que la population souhaite la poursuite des relations bilatérales avec l'UE, notamment dans le cadre de la libre circulation des personnes, de Schengen et de Dublin.

Libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE : Le Conseil fédéral a publié le 22^{ème} rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes (cf. [communiqué](#)). Au total, 87 % des citoyens de l'UE âgés de 15 à 64 ans exercent une activité professionnelle en Suisse, contre 85 % chez les Suisses. Le taux de chômage est resté globalement stable depuis 2015. L'immigration dans le cadre de la libre circulation des personnes est étroitement liée aux besoins du marché du travail suisse. Ainsi, les travailleurs originaires de l'UE/AELE sont très présents dans les branches saisonnières (42% des salariés de l'hôtellerie-restauration, 34% pour la construction). De plus, l'industrie manufacturière dépend particulièrement de l'apport de main-d'œuvre étrangère (50% des salariés dans la chimie/pharma, 42% dans l'horlogerie). Dans un contexte de vieillissement démographique, l'immigration de main-d'œuvre a soutenu la croissance économique : entre 2010 et 2025, le PIB a progressé en moyenne de 1,8 % par an tandis que la population a augmenté de 1 %. Les ressortissants de l'UE/AELE versent 28 % des cotisations salariales à l'Assurance vieillesse et survivants (AVS) et à l'assurance invalidité (AI), mais ne perçoivent que 15 % des rentes versées. Les indemnités qu'ils perçoivent de l'assurance-chômage (34% des prestations) sont en revanche supérieures à leurs cotisations (26% des contributions), du fait de leur profil de risque de chômage. Enfin, le taux d'aide sociale des ressortissants de l'UE/AELE s'élevait à 2,3 % en 2024, soit un chiffre légèrement supérieur à celui des Suisses (1,8 %) mais en baisse (3,2% en 2014).

Relèvement du taux de TVA : Le parlement a validé le 19 juin une hausse de TVA de 0,4 point de pourcentage (pp) afin de financer la 13^{ème} rente de l'assurance vieillesse (AVS), qui sera versée pour la première fois en décembre 2026 (cf. [communiqué](#)). Tout relèvement de TVA devant être confirmé en votation populaire, un scrutin doit donc encore être planifié. Ce financement pourrait toutefois s'avérer insuffisant à moyen terme. Le Conseil fédéral prépare donc des recettes supplémentaires dans le cadre de sa réforme des retraites pour la période 2030-2040 (réforme surnommée « AVS 2030 », cf. [veille économique et financière du 22 mai](#)). Par ailleurs, le 24 juin, à l'issue d'une consultation, le Conseil fédéral a également proposé une hausse de la TVA de 0,5 pp afin de financer l'augmentation des dépenses de défense (cf. [communiqué](#)). Ce relèvement, plus modeste que les 0,8 pp prévus initialement, doit encore être confirmé par le parlement puis par le peuple. Le taux normal de TVA passerait ainsi de 8,1% à 9,0% à l'issue de ces deux réformes, et pourrait de nouveau faire l'objet d'une augmentation avec la réforme « AVS 2030 ».

Budget : En parallèle des évolutions du taux de TVA, le Conseil fédéral a mis à jour le 24 juin ses grandes orientations budgétaires pour 2027 et les années 2028 à 2030 (cf. [communiqué](#)). Le Conseil revoit plus favorablement sa position suite à une hausse importante des recettes attendues pour 2027 : les prévisions de juin sont en effet supérieures de 1,8 Mds CHF à celles de février. Un paquet d'allégement budgétaire pour les années 2027 à 2029 avait été voté début avril 2026 face à la hausse globale des dépenses. Suite à des amendements parlementaires, le Conseil fédéral pensait le paquet insuffisant et avait donc prévu des coupes complémentaires (cf. [veille économique et financière du 17 avril](#)). Dans sa mise à jour du 24 juin, il indique que la révision à la hausse des recettes permettrait au budget 2027 de dégager un excédent structurel de 180 M CHF, même en l'absence de ces mesures complémentaires, auxquelles il renonce donc. Le Conseil fédéral souligne toutefois que ces prévisions demeurent entourées d'une forte incertitude en raison du contexte international. Le projet définitif de budget 2027 sera présenté à la mi-août.

Secteurs non financiers

AELE : Le président de la Confédération Guy Parmelin a participé le 22 juin à la conférence ministérielle de l'Association européenne de libre-échange (AELE) à Reykjavik. Les ministres des quatre États de l'AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse) ont échangé sur les travaux en cours

et les perspectives de l'AELE. Dans un contexte d'incertitudes géopolitiques, ils ont réaffirmé leur attachement à un système commercial international ouvert et fondé sur des règles. Les discussions ont notamment porté sur l'avancement des négociations d'un accord de libre-échange avec le Vietnam, l'actualisation des accords existants avec le Canada et le Mexique, ainsi que sur le renforcement des relations avec d'autres partenaires stratégiques. En outre, l'Islande, la Norvège et la Suisse ont chacune signé un accord agricole bilatéral actualisé avec l'Autorité palestinienne.

Chômage partiel pendant l'épidémie de Covid : Une étude commandée par le SECO (Secrétariat d'Etat à l'Economie) s'est penchée sur l'impact du recours au chômage partiel lors de la 2^{ème} vague de la pandémie de covid-19 (cf. [résultats de l'étude](#)). Elle confirme que le dispositif a joué un rôle important pour préserver l'emploi et stabiliser les revenus des ménages. L'analyse montre toutefois que le rapport coût-efficacité du chômage partiel a été moins favorable que lors des crises précédentes. En raison du caractère exceptionnel de la pandémie et du soutien très large accordé aux entreprises, une partie des emplois subventionnés n'aurait probablement pas été supprimée même en l'absence de réduction de l'horaire de travail. Le coût total du dispositif s'est élevé à près de 16 Mds CHF, ce qui conduit les auteurs à recommander de mieux cibler ce type d'aide lors de futures crises afin d'en améliorer l'efficacité économique.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

Responsable de la publication : Etienne OUDOT de DAINVILLE

Rédaction : Julie MURO, Justine BULTELE, Gabriel VIGNON

Abonnez-vous : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Crédits visuels : Pixabay